

Rapport 4-1 Avis sur Convention de partenariat entre le groupe Poste et la Région	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Territoires-Environnement Rapporteur : Gérard Magnin	Séance plénière Mardi 28 mars 2017

Ce rapport dont le CESER est saisi pour information concerne l'approbation de la convention de partenariat pluriannuelle entre le groupe la Poste et la Région.

Par leur engagement commun, le Conseil régional et le Groupe La Poste proposent de coordonner leurs efforts au service des territoires de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce document définit les priorités et les volets de coopération en cohérence avec les attentes régionales et les modalités d'intervention du Groupe La Poste et précise les engagements et l'organisation de ce partenariat.

La collaboration pluriannuelle entre la Région et le Groupe La Poste est construite autour de deux priorités majeures : la promotion d'un aménagement équilibré et durable du territoire régional et l'action en faveur de la transition écologique et énergétique. Elle se décline en quatre volets de coopération particulièrement transversaux, objets des fiches thématiques annexées à la convention : « **territorial** », « **numérique** », « **transition énergétique** » et « **économie** ».

Vote du CESER : adopté à l'unanimité. La CGT ne prend pas part au vote.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT

Quant à l'avis ou plutôt le non avis de la commission Territoires- Environnement sur la convention de partenariat entre le groupe de la Poste et la Région Bourgogne Franche-Comté, la CGT regrette que cette commission n'ait pas consacré le temps nécessaire à l'examen et à l'élaboration d'un avis au fond sur cette convention de partenariat dont l'importance n'est pas à démontrer, tant pour la Région que pour la Poste.

En particulier, l'importance pour le développement des territoires ruraux du maintien de la Poste voire de sa réimplantation, qui devrait être un objectif de la Région afin d'assurer un service public de qualité auprès des populations de ces territoires.

Par ailleurs, le mal-être qui se développe au sein du groupe de la Poste qui était encore il y a peu une administration stricto sensu, devrait interroger aussi bien les dirigeants de la Poste que de la Région.

L'allongement du temps de travail des facteurs, la transformation des missions et la dégradation de leurs conditions de travail est une réalité qui ne peut pas être niée.

La CGT en tant qu'organisation syndicale représentant les travailleurs ne peut pas se désintéresser du sort des travailleurs de la Poste, fonctionnaires ou salariés de droit privé.

En conséquence, la CGT ne participera pas au vote de cet avis de même qu'à celui des avis suivants sur :

- les contrats de ruralité,
 - l'adhésion de la Région à l'établissement public foncier du Doubs Bourgogne Franche-Comté,
- pour la raison évoquée au début de cette intervention.

Commentaire Gérard Magnin, rapporteur, à la suite de la lecture du rapport qui, transmis pour information, ne permet que de prendre acte de son existence

Notre commission travaille à la saisine « Dynamiques Territoriales : Quelles Combinaisons Gagnantes ? », c'est-à-dire, comment on peut combiner de façon gagnantes des facteurs et des acteurs sur les territoires.

Parmi nos travaux, il y a la façon dont nous pouvons détecter et mettre en valeur les ressources - souvent cachées - des territoires : agricoles, énergétiques, humaines, professionnelles, culturelles, etc.

Certaines de ces ressources peuvent venir de secteurs en mutation. C'est ainsi que l'on pourrait désirer que, pour favoriser le contact de quiconque sur le territoire, des petites voitures jaunes circulent chaque jour auprès de toutes les habitations. Or, avec la Poste, qui a moins de lettres à distribuer mais dispose de ce réseau, nous disposons d'une telle ressource. Nous pouvons tenir le même raisonnement pour disposer de lieu de co-working, avec des structures telles que les agences bancaires qui ont des locaux excédentaires, etc.

Notre commission intégrera cette réflexion dans la poursuite de ses travaux.